



PV CA du 28 Janvier 2017

10h – 17h

Siège de l'ANPDE

132, avenue du Général LECLERC – 75014 PARIS

Métro Porte d'Orléans.

Ont reçu convocation	Présents	Excusés	Absents
ALIN Danièle (AEEIBO – CA) DA		X	
ANTHONY Jean-Pierre (CEIIADE – CA) JPA	X		
APRA Anne (CEFIEC – MA Association) AP	X		
BARRIER Anne (GIT – MA Association) AB	X		
BEAUVARGER Sophie (Sideral – CA) SB			X
BOISSART Marielle (Individuel – CA) MB	X		
CAZANEUVE Pascale (SIDERAL – CA) PC		X	
CHAPDANNIEL Sébastien (Individuel – CA) SCH		X	
CHAUMIER Danièle (AFET – CA – Individuel) DC		X	
COLSON Sébastien (Individuel – CA) SC		X	
DANNENMULLER Anne (CEEPAME) AD	X		
DEBOUT Christophe (Individuel – CA) CD	X		
DUGOT Michel (MA individuel) MD	X		
DURAND Fanny (GIFE – CA) FD			X
FAIVRE Patricia (Individuel – CA) PF	X		
GENES Isabelle (CEIIADE – CA) IG	X		
HERISSON Brigitte (Individuel/ANFIIDE – CA) BH	X		
HUE Gilberte (Individuel – CA) GH	X		
KARAM May (MA – Individuel) MK	X		
LECOINTRE Brigitte (ANFIIDE – CA) BLe		X	
LOUVEL Brigitte (Individuel – CA) BLE	X		
LUDWIG Brigitte (UNAIBODE – CA) BL	X		
NIAUX Jocelyne (GERACFAS/Individuel – CA) JN		X	
NOEL BOURGOIS Soizic (MA – individuel) NB	X		
RIOU Yann (MA – individuel) YR		X	
SCHARFF Jean-Jacques (MA – individuel) JJS		X	
SOMELETTE Martine (CEFIEC – MA Association) MS		X	
THOMYRE Catherine (MA – Individuel) CT		X	
VALENCAS Anaïs (ANPDE) AV		X	
WISNIEWSKI Elisabeth (MA – ANdEP) EW		X	

Animateur : Gilberte HUE

Secrétaire : Marielle BOISSART



Gilberte HUE ouvre la séance à 10h et annonce l'ordre du jour :

Matin

- Approbation du PV de la réunion de réflexion du 26 Novembre 2016.
- Approbation du CV de Mme GAUDELET Dany.
- Colloque Collège Infirmier Français (CIF).
- Ouvrage.
- Formation à la recherche.
- Salon infirmier.
- Positionnement de l'ASI pour le Code de Déontologie.

Après-midi

- Document sur les 3 mesures et bilan à 10 mois.
- Calendrier des réunions pour 2017/2018.
- Tableau des congrès identification des personnes qui pourront assurer la représentation.
- Actualités et divers.

L'ordre du jour est revu en fonction des priorités.

Le point est fait sur les personnes excusées et sur les pouvoirs.

3 pouvoirs pour GH : JJS, SC et JN.

PF et BLE arriveront plus tard dans la matinée car elles sont à la banque pour la passation.

Présentation de Noël Soizic Bourgeois : formatrice CRF Nîmes ; doctorat en anthropologie.
JJS (gestionnaire du site) devait être présent ce jour ; il sera présent à la prochaine réunion.
PB est administrateur du site.

1. Approbation du PV de la réunion de réflexion du 26 Novembre 2016

PV approuvé à l'unanimité.

Certains sigles ne sont pas toujours faciles à comprendre lorsque les personnes ne sont pas présentes.

2. Point sur la banque

Passation de la trésorerie réalisée. PF est donc officiellement trésorière au niveau de la banque.
BL reste en soutien.

Concernant une possible subvention ; le dépôt d'un projet est nécessaire.

BLE : 2 projets peuvent être réalisés ; un pour l'ouvrage et un pour le CIF. Voir pour la possibilité de logo.



3. Colloque CIF

Objet : colloque prévu le 12 Décembre 2017.

Discussion :

GH fait un rappel : le CIF est un Conseil National Professionnel (CNP) en lien avec le Développement Professionnel Continu (DPC).

Il est prévu un texte sur les critères de reconnaissance d'une société savante notamment chargée d'évaluer les pratiques professionnelles.

L'ASI est le comité scientifique (construction du programme). Les membres sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Comité scientifique ASI

Nom - Prénom	Association représentée et fonction	Adresse mail
HUE Gilberte	ASI – Présidente	gilberte.huelarue@wanadoo.fr gilberte.hue@croix-rouge.fr
DEBOUT Christophe	ASI – Vice-Président	deboutc@aol.com
FAIVRE Patricia	ASI – Trésorière	patricia.favre@chu-dijon.fr
BOISSART Marielle	ASI – Secrétaire	marielle.boissart@gmail.com
COLSON Sébastien	ASI – Membre individuel CA	colson.sebastien@gmail.com
DUGOT Michel	ASI – Membre individuel CA	michel24000@gmail.com
MAGNE Christine	ASI – Personne morale CEFIEC (membre actif)	christine.magne@chu-lyon.fr
LUDWIG Brigitte	ASI- Personne morale UNAIBODE	Presidence.unaibode@gmail.com
GENES Isabelle	ASI- CEIADE	igenes@club-internet.fr
VASSEUR Pascal (infirmier libéral)	ASI – ANFIIDE	pascal.vasseur1@free.fr
THOMYRE Catherine	ASI – Membre individuel CA	catherine.thomyre@wanadoo.fr
ROUTIER Annie (éducation nationale)	CIF – SNIES	snies@unsa-education.org
Nom à communiquer	CIF – AFIC	
BARRIER Anne	CIF – GIT	

Comité organisationnel CIF

Nom - Prénom	Association représentée et fonction	Adresse mail
AMOUROUX Thierry	CIF – SNPI	th.amouroux@wanadoo.fr
AUSSAVY Christine (éducation nationale)	CIF – SNIES	snies@unsa-education.org
GAUDELET Dany	CIF – UNAIBODE	dgaudelet@ch-charleville-mezieres.fr



MALAQUIN PAVAN Evelyne	CIF – ANFIIDE	evelyne.malaquin- pavan@aphp.fr
PODYMA Edouard	CIF – SNIA	edouard.podyma@wanadoo.fr
VEYER Kine	CIF – ONI	kine.veyer@gmail.com
Nom à communiquer	CIF – AFIC	

Le dernier CA du CIF a eu lieu le 20 Janvier. Le colloque était à l'ordre du jour.

La question a été posée des thèmes et intervenants.

La question du financement est toujours présente. Concernant les déplacements du groupe d'experts, le financement est pris en charge par les associations respectives. Pour les déplacements des membres du comité scientifique, GH a insisté sur la nécessité qu'ils soient financés par le CIF. Kine VEYER a répondu favorablement.

Les déplacements des membres du comité scientifique sont donc pris en charge par le CIF.

La proposition est faite aussi de travailler à distance.

Il est important d'avoir les critères de prise en charge financière.

Il n'y aura pas de frais d'inscription car la gratuité est une condition pour accéder à l'amphi de l'Hôpital Européen Georges Pompidou (HEGP).

Décision :

Le comité scientifique va devoir budgéter le nombre de déplacements, la prise en charge et rémunération des intervenants.

Discussion :

GH a précisé que les membres du comité scientifique devaient se réunir pour construire le cahier des charges du colloque.

15 invités par organisation siégeant au CIF. Les CNP seront aussi invités puisqu'ils seront conviés autour d'une table ronde. Des personnalités seront aussi invitées. Capacité de 200 places à l'amphi de l'HEGP.

Date : 12 Décembre de 10h à 16h30. Accueil à 09h30. Le café est pris en charge par le CIF.

Concernant la thématique, la commande du CIF : « Impact des sciences infirmières sur la pratique quotidienne ».

Objectif : valoriser les sciences infirmières, les compétences et l'expertise infirmière.

Le Comité scientifique propose le titre suivant « **Pratique infirmière fondée sur les données probantes : un impératif pour la qualité et la sécurité des soins** ».

Le CIF n'est pas en accord avec le titre car il serait trop long. Le terme des données probantes serait moins évocateur.

BLE : attention à ne pas proposer un terme trop syndical.

GH propose de rester sur notre thématique pour l'instant et voir si le titre sera modifié.

Par rapport aux termes, impact est trop violent.

CD : soit le CIF nous laisse carte blanche soit il se charge d'être comité scientifique.

GH propose de réaliser une lettre expliquant qu'en tant que comité scientifique souhaite que le comité ait carte blanche.

NSB : parler plutôt de recherche scientifique dans le titre et intégrer de toute manière les données probantes dans le contenu des communications.

CD : s'il y a un nivellement par le bas avec présence dans la salle de personnes des CNP : quelle crédibilité aurons-nous ?



MD : proposer un titre provisoire puis au décours des contenus des communications, le titre pourra être revu avec intégration des données probantes.

AA : Pratique infirmière étayée par la recherche avec acceptation de communications basées uniquement sur les données probantes.

CD : il est important de clarifier l'autonomie du comité scientifique.

AB : si nous demandons une clarification de l'autonomie au CIF, cela risque d'être reporté à la prochaine réunion du CIF. Il faudrait que l'ASI soit en mesure de proposer des contenus, tout en demandant quelle est la marge de manœuvre laissée.

BL pense qu'il sera tout de même important au prochain CIF d'exprimer que l'ASI s'étonne de la marge d'autonomie.

Il est proposé 3 hypothèses :

1. Adresser un courrier puis une fois validé, il sera adressé à la Présidente du CIF. Ce courrier aurait pour rôle de clarifier le rôle du comité scientifique sans avoir à subir une ingérence du CIF sous peine d'arrêter le comité scientifique.
2. Garder leur thème puis sous-thème qui est le nôtre pour le basculer ensuite en thème principal.
3. Continuer à travailler en produisant un 1^{er} projet argumenté tout en demandant à clarifier notre autonomie afin de repositionner le rôle du comité scientifique.

Vote : 15 votants présents + 3 procurations.

Hypothèse 1 - Pour : 0

Hypothèse 2 - Pour : 0

Hypothèse 3 - Pour : 18.

Décision :

Le comité scientifique va devoir budgéter le nombre de déplacements, la prise en charge et rémunération des intervenants.

L'hypothèse 3 est retenue à l'unanimité.

Discussion :

Concernant l'appel à poster, seuls 5 posters pourraient être affichés.

GH : il pourrait être prévu une projection des posters de manière numérique. Ce qui nécessite d'évaluer les posters.

MD : la durée de la journée ne permet pas une projection vidéo des posters.

AA : proposition d'une société de *serious games* qui subventionnerait la logistique. Cela leur permettrait de se faire connaître.

Décision :

AA adresse les coordonnées à GH pour se rapprocher d'eux.

Discussion :

Proposition de calendrier : 1^e réunion téléphonique le 09 Février 18h.

MB envoie un Doodle avec propositions de dates avec réunions physiques et téléphoniques.

Venir avec des propositions de communications par les associations membres.

Venir à la 1^e réunion avec des idées de communication pour les associations membres.



4. Ouvrage

Objet : avancée du projet de l'ouvrage.

Discussion :

Mise en relation avec Florence GOULET (Elsevier Masson : EM) pour l'envoi de conseils de rédaction. Elle a envoyé un modèle d'ouvrage pour avoir un modèle de la maquette.

GH rappelle le titre. Le contrat est signé entre ANFIIDE et ASI avec perception de 7% des droits d'auteurs à partager. Puis les droits sont cédés aux personnes morales ; ce qui implique un contrat entre personnes physiques et personnes morales. Si une compensation financière est possible, elle sera versée en une fois au cours de la 1^e année. 5 ouvrages seront envoyés aux collaborateurs-auteurs.

Concernant les collaborations, le statut d'auteur est reconnu. EM enverra un formulaire d'engagement. EM enverra les droits de cession soit au moment de la remise de l'ouvrage soit avant la remise. Chaque auteur doit accepter que son texte soit révisé par d'autres personnes sinon le texte est écrit par une autre personne.

L'argumentaire a été envoyé à EM.

Le public visé est un public initié. Le Ministère n'est pas en mesure de nous donner le nombre de formateurs.

Le CEFIEC a fourni les données concernant les IFSI et IFCS.

Public cible (données Dossier de Presse CEFIEC 2016) :

331 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

36 Instituts de Formation de Cadres de Santé (IFCS).

370 Directeurs, directeurs des soins, coordonnateurs d'instituts.

3 000 Formateurs permanents, cadres de santé.

1 000 Etudiants Cadres de Santé.

Au niveau AEIBO : il y a 71 formateurs, responsables pédagogiques dans les écoles d'IBO.

Les autres chiffres relatifs aux formations spécialisées seront fournis par le CEIIADE et CEEPAME.

GH a commencé un cahier des charges pour la rédaction de l'ouvrage.

624000 signes sont prévus pour l'ouvrage.

Les références sont positionnées à la fin de chaque chapitre.

Remise du manuscrit : Mars 2018.

Publication : Septembre 2018.

Politique de communication : 3 mois avant, l'équipe commerciale présente l'ouvrage aux libraires. Dresser un tableau avec une liste des partenaires.

1 mois avant : page Facebook avec mise en ligne de quelques extraits de l'ouvrage.

Des dédicaces sont possibles avec une carte dédiée.

Une 20aine maximum d'ouvrages pour les dédicaces.

Le volume des chapitres n'est pas nécessairement équilibré.

Le tableau d'appel à auteurs est présenté.

SNB propose d'intégrer un chapitre sur l'ethnologie.

Nous allons y réfléchir.



GH indique que le problème est que le sommaire a été envoyé.

Théories des sciences infirmières empruntées à un autre champ en sciences infirmières : exemple du modèle McGill qui est un produit fini de la théorie sociale cognitive de Bandura.

CD : les personnes qui veulent travailler des théories spécifiques doivent se faire connaître.

Carper sera dans le chapitre introductif (nature et structure du savoir infirmier contemporain).
La question d'un même cas clinique déclinée selon les différentes théories est proposée par AA.
CD : ce n'est pas le choix fait jusqu'alors.

Décision :

GH envoie à MB l'argumentaire et le cahier des charges.

Le plan type et le tableau, seront réenvoyés par MB.

L'argumentaire et le cahier des charges seront ensuite envoyés par MB.

Modèle : Etre un soignant heureux – Fluidifier les relations et apprivoiser les émotions 2^e édition chez Elsevier Masson.

Le retour est attendu pour le **03/02/2017**.

5. Trésorerie

15 individuels ont payé et 7 associations pour 2017.

Il manque 3 renouvellements individuels : SC et JN YR.

6. Formation à la recherche

Objet : production de recommandations pour le niveau L dans un premier temps.

Discussion : PF indique que l'article est en cours d'écriture.

Un travail est engagé avec un étudiant qui est en Master dans l'IFCS de Dijon. Il travaille auprès des formateurs avec une revue de littérature sur la posture du formateur. Un questionnaire est prévu pour le diffuser à l'ensemble des formateurs via le CEFIEC. La faisabilité se pose car cet étudiant a des travaux en parallèle pour son M2.

GH : pourra-t-il réaliser le dépouillement et l'analyse ?

PF : Il a accès à Sphinx avec Agrosup. Il est détaché de son établissement mais réinvestit son poste en Mai 2017. PF attend de voir le questionnaire.

GH : s'il a besoin d'être aidé, il peut faire appel à l'ASI.

PF : il est important qu'il aille investiguer sur d'autres instituts car la politique à Dijon est en faveur de formateurs qui ont des masters et doctorats.

Décision : article prévu pour début Mars 2017.



7. Salon infirmier

Objet : organisation du salon.

Discussion :

BL accueillera l'ASI sur son stand qui sera réduit en superficie.

GH remercie l'UNAIBODE pour l'accueil.

L'ASI va intervenir dans le cadre sur le forum des sociétés savantes le mercredi. Avec le GERACFAS, un poster sera réalisé sur la Dermite Associée à l'Incontinence (DAI).

L'an prochain : le pôle formation pourra être mis en place (CEFIEC, CEIADE, AEIBO...).

Décision :

Tenue du stand - organisation du salon PF, MD et MB.

Quelle vidéo ? CEEPAME.

Quel ordinateur ? PF ou BL.

Quelles rallonges ? BL.

BL peut commander les repas.

Qui a récupéré les prospectus, le totem et les posters ?

MB fait le Doodle.

8. Positionnement de l'ASI pour le code de déontologie

Objet :

Discussion : 22 Février 2017, une journée est organisée en région Languedoc Roussillon par l'ONI.

Une question se pose pour les AS et AP ? Comment s'inscrivent-ils ? Quelles règles s'appliquent ?

L'enseignement se fera maintenant en référence au Code de Déontologie.

Le groupe de travail sur la réingénierie de formation devra revoir la formulation présente dans le module 7.

CD : cela nécessite un éclairage juridique.

Décision : faire remonter les remarques tant sur le fond que la forme **avant le 15 Février 2017**. Saisir l'ONI au sujet des règles professionnelles pour les AS et AP.

9. Argumentaire pour les 3 mesures de la Grande Conférence de la Santé et bilan à 10 mois

Objet : positionnement de l'ASI sur les 3 mesures 13, 14 et 15.

Discussion :

GH remercie MB qui a fait une synthèse.

Au bilan à 10 mois, suite à l'intervention de M. LE BOULER à l'ANdEP.



La feuille de route est une décision gouvernementale.

9 mesures nous concernent ainsi que la mesure 1 pour la démographie. Introduire une modulation régionale du numérus clausus.

- Mesure 4 : Favoriser les passerelles entre les études paramédicales et médicales
Textes prêts pour la rentrée 2017.
- Mesure 5 : Renforcer les prestations sociales des étudiants des formations paramédicales
Décret à la concertation, application pour la rentrée 2017.
- Mesure 6 : Etudier les conditions de déploiement d'une offre publique de formation pour toutes les professions de santé
Mission IGAS-IGAENR en cours, rapport au printemps 2017.
- Mesure 9 : Développer et mieux organiser les interactions entre les étudiants des différentes formations de santé
Certaines expériences sont faites entre IFSI, en simulation en santé.
Travail entre organisations des formations de médecine et des paramédicaux.
- Mesure 22 : Décloisonner les modes d'exercice entre la ville et l'hôpital et diversifier les parcours professionnels.
Projet de décret en cours de validation.
- Mesure 20 : Développer les pratiques avancées
Loi de santé de 2016, application des textes/travaux en cours (GT 13/12/16) ;

Comité de pilotage lancé le 13 Décembre 2016 (dont M. BORNICHE, Mme JOVIC et Mme GASTE qui étaient invités). Un groupe de travail sera mis en place prochainement avec un groupe d'experts.

But : consensus sur l'infirmier de pratique avancée.

L. JOVIC est en cohérence avec le groupe d'experts.

La vision du Ministère est que les spécialités ne sont pas en pratique avancée mais elles peuvent évoluer. C'est sur la base du métier que la pratique avancée se fonde (métier socle = DE).

CD : qu'est-ce qu'ils auront imaginé par rapport à la typologie européenne ?

BL : il y a une différence entre répondre à la commande du Ministère et le positionnement du CIF.

GH : cette 1^o réunion était faite pour connaître la position de l'ONI dans ce copil.

JPA : c'est une erreur que penser que l'infirmier de pratique avancée est un infirmier généraliste.



CD, en lien avec la typologie européenne, il existe 4 catégories : AS, IDE généraliste, IDE spécialisé, IDE de pratique avancée. Or, le Ministère pense que seule la voie généraliste peut conduire à la pratique avancée.

AB : la réflexion porte sur une définition une pratique avancée chez les paramédicaux.

BL : attention le titre des groupes qui a débouché sur les actes exclusifs portait le nom de pratique avancée.

Le groupe d'expert mis en place par l'ONI, est composé de l'ANFIIDE, GIC REPASI, CD, Florence AMBROSINO, Pierrette MEURY, Cécile BARRIERE, Christophe ROMAN (ONI), GH, SC (Aix Marseille Université), Présidente FINE, en priorité doit être dans le groupe de travail. GH a aussi demandé un élargissement à d'autres associations.

GH : la fiche sur la pratique avancée a été communiquée. Il y a eu un travail sur un référentiel d'activités, compétences et formation mais ils ne sont pas encore publiés. Ces référentiels sont applicables à toutes les spécialités, etc.

CD : une voix est à faire entendre pour les spécialités mais aussi les infirmiers en cancérologie...

Aux États Unis, les IDE issus d'un diplôme universitaire de Licence, 2 possibilités : soit certificat de spécialisation en obstétrique, soit parcours d'infirmier de pratique avancée en obstétrique (activités infirmières + activités de prescription...) avec un doctorat professionnel.

Le passage de la spécialisation à la pratique avancée ouvre des champs tels que la prescription, le diagnostic et éventuellement l'orientation : une autonomie accrue.

BL : il apparaît que le Ministère s'adresse de plus en plus au CIF.

Position du CIF : appui sur le groupe d'experts et parvenir à un consensus de définition (CII).

AB : Depuis le 01^{er} Janvier 2017, en lien avec la modernisation de la santé au travail, il existe à présent seulement une visite d'information par le médecin du travail ou infirmier de santé au travail. Une formation depuis 2012 est obligatoire mais les modalités de celle-ci ne sont pas définies (existence actuellement de DU et Licence). Pourrons-nous parler d'IPA en santé au travail ?

GH : les entérostomathérapeutes ont développé un champ d'expertise avec une autonomie officieuse.

CD : en Ile de France, fin Décembre l'ARS a diffusé un flyer subventionné par l'ARS en partenariat de l'université de Versailles St Quentin pour les IDE formateurs ayant un Master afin d'enseigner dans les cursus de pratique avancée en vue de la constitution du corps d'enseignant chercheurs paramédicaux. Il s'agit d'une formation de 10 jours.

Pour les mesures que nous avons travaillées :

- Mesure 13 : Confier – à moyen terme – aux universités l'encadrement pédagogique des formations paramédicales

Mission IGAS-IGAENR en cours, rapport au printemps 2017.



Pour M. LE BOULER, le management pédagogique serait toujours confié aux instituts (ne pas confondre avec encadrement pédagogique).

L'Université devrait absorber toutes les formations non médicales d'ici 5 ans.

Il existe une réflexion importante en termes de gestion des emplois et des compétences (gestion projective des ressources humaines).

Par rapport à la synthèse réalisée :

En croisant avec la mesure 15 : l'encadrement scientifique doit être réalisé par le corps des enseignants chercheurs paramédicaux de l'université.

AA : il serait intéressant de voir comment l'UE 2.2, au niveau national est enseignée ?

GH : une étude descriptive peut être réalisée. Voir avec le CEFIEC pour diffuser le questionnaire.

- Mesure 14 : Etendre la logique d'évaluation de l'enseignement supérieur aux écoles et instituts de formation paramédicaux. Une réunion préparatoire a eu lieu.

Début des travaux/HCERES, élaboration d'un cahier des charges

Ils interviennent sur l'évaluation de la formation et des équipes de recherche.

L'évaluation des formateurs sur la base du référentiel établi par les instituts.

- Mesure 15 : Concourir à l'émergence d'un corps d'enseignants chercheurs pour les formations paramédicales

Pas de perspectives actuellement

Que faisons-nous de ce document : communiqué ? Article ? Publication sur le site de l'ASI.

Décision : Communiqué de presse, article et mise en ligne de l'article sur le site.

10. Calendrier des réunions pour 2017-2018

25 Novembre 2017 : réunion de réflexion.

27 Janvier 2018 : CA.

07 Avril 2018 : réunion de réflexion.

30 Juin 2018: CA.

29 Septembre 2018 : AG.



11. Tableau des congrès et identification des personnes qui pourront assurer la représentation

A été envoyé par MB.

12. Actualités et divers

- DPC : même si organisme validé, à présent chaque action doit être enregistrée et validée. La certification des organismes est aussi à prévoir. Depuis le 01^{er} Janvier 2017, si l'organisme n'est pas enregistré DPC, il doit être enregistré DataDock (6 critères et 21 indicateurs).

GH clôture la journée à 17h.

Secrétaire
Marielle BOISSART

Présidente
Gilberte HUE